



## Préambule

La loi du 11 février 2005, dite « loi Handicap », impose aux organismes de formation d'adapter leurs dispositifs aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Cela inclut des ajustements tels qu'un accueil à temps partiel ou discontinu, des durées de formation adaptées, des modalités personnalisées de validation et des supports pédagogiques adaptés.

En cohérence avec nos valeurs, cette charte garantit un accompagnement de qualité pour les personnes en situation de handicap. Elle vise à offrir une formation accessible, à écouter leurs besoins spécifiques et à les orienter vers des solutions adaptées. Certifiés Qualiopi pour nos actions de formation et bilans de compétences, nous affirmons notre engagement en rédigeant une politique Handicap claire, assurant l'accessibilité de nos prestations et l'accompagnement du public concerné.

### 1. Accessibilité des locaux et des ressources pédagogiques

**Aménagement des locaux :** Nos locaux sont adaptés pour permettre une accessibilité complète aux personnes en situation de handicap (mobilité réduite, mal voyance, malentendance, etc.).

**Accessibilité numérique :** Les supports pédagogiques et les outils numériques utilisés sont accessibles à tous les apprenants, avec des solutions adaptées aux besoins spécifiques (typographie adaptée, sous-titrage, lecteurs d'écran, etc.).

### 2. Accompagnement individualisé

**Entretien préalable :** Un entretien est proposé avant le début de la formation pour évaluer les besoins spécifiques de la personne en situation de handicap et déterminer les aménagements nécessaires pour faciliter son apprentissage

**Plan personnalisé :** Un plan d'accompagnement personnalisé est établi pour chaque apprenant, intégrant les ajustements pédagogiques et matériels nécessaires (temps supplémentaire pour les examens, adaptation des exercices pratiques, correction des évaluations commentées etc.).

### 3. Sensibilisation et formation de l'équipe pédagogique

Formation continue : L'ensemble des formateurs et du personnel administratif est sensibilisé à la formation pour mieux comprendre les différents types de handicaps et être en mesure d'apporter des réponses adaptées.

Culture inclusive : Nous promovons une culture de la bienveillance et de l'inclusion au sein de notre organisme de formation, sensibilisant tous les apprenants et les éventuels collaborateurs à la diversité des situations de handicap.

#### • 4 .Aménagement des parcours de formation

- Souplesse du parcours : Les formations peuvent être adaptées en termes de durée et de modalités en fonction des besoins des apprenants en situation de handicap, dans le respect des objectifs pédagogiques.
- Aides techniques et humaines : Si nécessaire, des aides techniques (matériels spécialisés, logiciels de lecture orale) sont mises à disposition.
- Suivi régulier assuré pour évaluer l'efficacité des aménagements et adaptation des dispositifs si nécessaire.
- Collaboration avec les référents handicap des entreprises ou des structures spécialisées (AGEFIPH, MDPH, etc.).

#### 5 .Accompagnement post-formation

- Préparation d'un bilan personnalisé intégrant les spécificités liées au handicap.
- Capitalisation sur les apprentissages pour améliorer nos pratiques.

### 6. Engagement de confidentialité et de respect de la dignité

- Respect de la confidentialité : Les informations concernant le handicap des apprenants sont strictement confidentielles et ne sont partagées qu'avec les personnes directement concernées par la mise en place des aménagements.
- Respect de la dignité : Chaque personne en situation de handicap est traitée avec le plus grand respect, en tenant compte de ses capacités et de ses besoins individuels.

### 7. Droit à l'information

Information claire et accessible : Toutes les informations relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap (démarches, dispositifs d'accompagnement) sont clairement présentées et facilement accessibles à tous les apprenants dans les livrets d'accueil

#### Conclusion

Nous nous engageons, à travers cette charte, à garantir une formation inclusive, respectueuse et accessible à toutes les personnes en situation de handicap. Notre objectif est de permettre à chacun de développer ses compétences dans les meilleures conditions possibles.

---

**ENALI**

208 Avenue du Marechal Juin  
92 100 Boulogne-Billancourt  
Tél : 0142537601

www.enali.fr – contact@enali.fr  
Déclaration d'activité de formation N°11922597392  
SIRET : 94822521400014

*La certification qualité Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Actions de formation.  
Organisme enregistré sous le numéro 11922597392 auprès de la DRIEETS d'Ile-de-France.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.*